

Nancy, le 13 novembre 2024

RMP/VL/AM

CIRCULAIRE N° 44

Objet : Nouveautés relatives aux procédures JAF/MAD

Monsieur le Bâtonnier et Cher Confrère,
Madame le Vice-Bâtonnier et cher Confrère,
Mon Cher Confrère,

J'ai rencontré Madame DUPONT dans le courant du mois d'octobre concernant les évolutions à venir – à compter du mois de janvier 2025 – s'agissant du fonctionnement de la Chambre de la Famille.

La juridiction est désormais au complet, les 5 magistrats des 5 cabinets étant en poste, à temps plein, ce qui devrait à terme réduire les délais d'audiencement.

Madame DUPONT m'a fait part de nouveautés relatives aux procédures JAF/MAD qu'elle souhaite mettre en place afin de mieux gérer le flux des dossiers :

- Audiences spécifiques brefs délai JAF/MAD.
Madame DUPONT va créer – et présider - des audiences spéciales dédiées aux procédures à bref délai à raison de deux audiences par mois, contenant chacune, huit dossiers.
L'objectif est de désengorger les audiences classiques sur lesquelles venaient régulièrement se greffer des procédures à bref délai qui peuvent engorger l'audience.
Corrélativement, Madame DUPONT va supprimer son audience JU divorce, de sorte qu'il n'y aura donc désormais que quatre Cabinets qui géreront les JU divorce.
En revanche, les ordonnances de protection et les brefs délais en matière de divorce restent gérés dans le circuit actuel.

- Double horaire de convocation JAF/MAD.
Madame DUPONT va mettre en place, à compter du mois de janvier, un double horaire de convocation pour les audiences JAF/MAD.
- Une première audience à neuf heures qui concernera :
 - o 8 dossiers qui seront des dossiers avec avocat, renvoyés d'une précédente audience lors de laquelle aura été mis en place un calendrier, de sorte que ces dossiers appelés à 9h - et si le calendrier est respecté - auront vocation à être plaidés ou mis en délibéré.
 - o 4 dossiers avec prise de date par assignation.
- Une seconde audience à 10h30 lors de laquelle seront appelés 12 nouveaux dossiers, a priori des dossiers initiés sur requête.

Par ailleurs, vous avez peut-être pu constater qu'il y a eu, il y a quelques jours, un bug s'agissant des prises de dates par RPVA pour les MAD/JAF puisqu'il était proposé des audiences les vendredis matin.

Il s'agit en fait des audiences sur LUNEVILLE, ce que l'onglet ne précisait pas, la difficulté étant désormais – en principe – résolue.

Le reste des modalités pratiques déjà rappelé dans mes précédentes circulaires et dont je vous fais grâce, reste d'actualité.

Je vous prie de me croire, Votre bien dévouée.



Violaine LAGARRIGUE,
Responsable des relations avec le JAF.